

RESUME SYNTHETIQUE DE L'IMPACT DES DELESTAGES SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LE BIEN ETRE DES POPULATIONS

La période récente a été marquée au Sénégal par des perturbations importantes dans la distribution d'énergie électrique.

Pour évaluer l'impact de ces interruptions involontaires dans la fourniture d'électricité, la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) a initié une enquête auprès des ménages et des entreprises. Les investigations ont concerné 150 ménages, 300 entreprises du secteur informel et 125 unités du secteur moderne.

Le présent résumé expose les principaux résultats de cette enquête. L'impact est évalué en termes de problèmes de trésorerie, pertes de commandes, déficits de production, heures supplémentaires additionnelles, retards dans l'exécution des commandes, destructions temporaires d'équipements, pertes définitives de matériel et pénalités à payer.

1. Impact sur les entreprises du secteur informel

Au total, 300 unités relevant du secteur informel ont été interrogées dans les 4 départements de Dakar (Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque) ainsi que dans celui de Mbour. Le chiffre d'affaires journalier de ces entreprises varie de 400 FCFA (« commerce de boissons ») à 350.000 FCFA (« fast food »). L'effectif permanent fluctue entre 1 et 50 ; la majorité, soit 52,6% n'ayant qu'un seul individu ; 15,2% ont un effectif permanent de 2 et 11,4% de ces unités emploient 3 personnes de manière permanente. Le montant moyen bimestriel des factures d'électricité s'établit à 74.290 F CFA. La boulangerie pâtisserie constitue le corps de métier dont la facture d'électricité est la plus élevée, soit 554.000 FCFA par bimestre.

Il ressort des résultats que l'essentiel des entreprises informelles (74,2% des répondants) sont confrontées aux délestages depuis environ 6 mois, c'est-à-dire depuis février 2010. Les délestages surviennent entre 2 et 3 fois par jour et durent en moyenne 5 heures et demi par jour.

Pour faire face aux délestages, certaines entreprises ont acquis des groupes électrogènes (15,1% des répondants). Les entités informelles intervenant dans le domaine de l'alimentaire (boulangerie et pâtisserie, restaurants et fast food, boucherie charcuterie, bars et buvettes, commerce de fruits et légumes et commerce de boissons) constituent pratiquement les acquéreurs de la moitié des groupes électrogènes, soit 48,9%. Pour la plupart des entreprises utilisant un groupe électrogène, le coût de l'investissement est compris entre 45.000 FCFA et 8 millions de FCFA, avec un coût moyen d'acquisition d'un groupe électrogène de 812.000 FCFA. Quant au carburant utilisé, son coût mensuel est compris entre 1.500 FCFA et 900.000 F CFA tandis que les autres coûts mensuels liés à l'entretien et au fonctionnement du groupe varient entre 3.100 FCFA et 10.000 FCFA. En dehors des « boulangerie et pâtisserie », le coût moyen d'acquisition du groupe électrogène dans l'informel

s'établit à 217.400 FCFA, fluctuant entre 45.000FCFA et 500.000 FCFA. Pour cette catégorie, les dépenses mensuelles en carburant sont estimées à 122.200 FCFA en moyenne, variant entre 1.500 FCFA et 450.000 FCFA et les autres coûts mensuels fluctuent entre 3.100 FCFA et 8.000 FCFA.

Pour ce qui est des autres mesures prises pour pallier le manque d'électricité, 15,1% des unités informelles ont recours soit aux lampes électriques (33,1%), aux lampes torche (31,1%), aux bougies (13,2%), aux régulateurs (4,6%), aux lampes à gaz (4,6%), aux travaux manuels (8,6%) ou encore à l'achat de glace (4,6%). Les coûts moyens mensuels des lampes électriques et des lampes torches s'élèvent respectivement à 6.786 FCFA et 2.578 FCFA. Concernant les bougies, les unités informelles dépensent en moyenne 1.117 FCFA par mois. Pour celles qui ont recours à l'achat de glace, elles supportent un surcoût moyen mensuel de 2.400 FCFA.

Globalement, 30,2% des entreprises informelles disposent d'instruments leur permettant de faire face aux délestages. Sachant que 41,6% des unités de ce secteur ne payent pas de facture d'électricité, il en résulte que plus du quart des entreprises informelles, soit 28,2%, subissent les méfaits des interruptions involontaires de fourniture d'électricité sans un moyen de recours adéquat.

Le manque à gagner journalier imputable aux délestages est estimé en moyenne à 45.854 FCFA. Au chapitre des difficultés occasionnées par les perturbations dans la distribution de l'électricité, les unités informelles ont indiqué (i) les problèmes de trésorerie (44,6% des répondants), (ii) les pertes de commandes (39,3%), (iii) les déficits de production (36,9%),(iv) les retards dans l'exécution des commandes (29,2%), (v) les heures supplémentaires additionnelles (17,8%), (vi) les destructions temporaires d'équipements (15,8%) (vii) les pertes définitives de matériel (6,4%) et (viii) les pénalités à payer (39,2%).

Les problèmes de trésorerie ont été cités par 15,4 % des entreprises du secteur informel comme la première difficulté à laquelle elles sont confrontées (96% de manière forte, 4% modérément). Les pertes de commande (82,5% de manière forte, 17,5% modérément) et le déficit de production (72% de manière forte, 26% modérément et 3% faiblement) sont donnés respectivement par 14,4% et 13,1% des répondants comme étant leur première difficulté tandis que les destructions temporaire ou définitive des équipements ont été citées comme première conséquence par 8,7% des unités informelles.

Au titre des réclamations auprès de la SENELEC, seul 3,7% des répondants en ont eu recours dont 0,5% ont obtenu une réparation. Par ailleurs, 77,1% des entreprises de l'informel n'ont pas procédé à un report ou une annulation des investissements du fait des délestages, contre 22,9% qui en ont retardé ou annulé.

A moyen et long termes, les entreprises du secteur informel ont affirmé à 22,5% ne pas avoir de stratégie si la situation des délestages devait perdurer. En revanche, l'achat de groupe électrogène est envisagé pour 15,4% des unités informelles. Certaines d'entre elles, soit 6%, vont même jusqu'à prévoir un arrêt de leurs activités.

2. Impact sur les entreprises du secteur moderne

Il ressort de l'exploitation des cent vingt-cinq (125) questionnaires du secteur moderne que la facture d'électricité bimestrielle moyenne des entreprises de ce secteur s'établit à 52,2 millions FCFA (91,2 millions FCFA en moyenne pour les entreprises du secteur secondaire et 22,6 millions pour celles du tertiaire). Au niveau du secondaire, la facture d'électricité est plus élevée dans l'industrie avec une moyenne de 95,2 millions FCFA par entreprise, tirée par l'industrie chimique et les fabriques de produits en caoutchouc ou en matière plastique. Pour les entreprises de BTP, le coût moyen bimestriel de l'électricité est ressorti à 3,4 millions FCFA. Dans le secteur tertiaire, la facture bimestrielle moyenne des services ressort à 25,2 millions FCFA par entreprise contre 2,8 millions FCFA pour les entreprises commerciales.

Selon les chefs d'entreprises du secteur moderne, les perturbations dans la distribution d'énergie électrique sont notées depuis 1998. Sur la période récente, ces entreprises ont enregistré des coupures d'électricité une (1) à cinq (5) fois par jour, pour une durée moyenne de cinq (5) heures par jour.

Pour faire face aux délestages, une frange importante des entreprises du secteur moderne (76,6%) s'est dotée de groupes électrogènes (73,1% pour les entreprises du secondaire et 92% pour celles du secteur tertiaire). Par ailleurs, 42,7% des entreprises ont acquis des onduleurs et 4% seulement ont recours à l'énergie solaire. Au total, le coût moyen des investissements en matériel pour faire face aux coupures d'électricité est ressorti à 147,2 millions FCFA par entreprise (soit en moyenne 61,2 millions FCFA pour le secondaire et 205,1 millions FCFA pour le secteur tertiaire). L'importance de l'investissement dans le tertiaire est due principalement aux entreprises du sous-secteur «postes et télécommunications». Les frais moyens mensuels en carburant destiné au fonctionnement du matériel acquis pour pallier les coupures d'électricité s'élèvent à 4,6 millions FCFA par entreprise (3,2 millions FCFA pour les unités du secteur secondaire contre 5,7 millions FCFA pour le tertiaire). Les autres dépenses liées à l'entretien et au fonctionnement du matériel sont évaluées mensuellement à 3,2 millions FCFA par entreprise.

Au chapitre des conséquences directes des délestages, les chefs d'entreprises ont relevé notamment (i) les destructions temporaires d'équipements (73,6% des répondants), (ii) les problèmes de trésorerie (64,8%), (iii) les déficits de production (62,4%), (iv) les pertes définitives de matériel (57,6%), (v) les retards dans l'exécution des commandes (56% des enquêtés), (vi) les heures supplémentaires additionnelles (55,2%), (vii) les pertes de commandes (47,2%) et (viii) les pénalités à payer (39,2%).

Au total, la destruction temporaire d'équipements est la première difficulté relevée par 39,2% des répondants (20% de manière forte, 12,8% modérément et 6,4% faiblement) contre 15,2% qui ont comme première difficulté le retard dans l'exécution des commandes et 12,8% (12% fortement affectés et 0,8% modérément touchés) qui ont déploré le déficit de production comme principale conséquence. Concernant les difficultés de trésorerie, elles ont été citées par respectivement 10,4%

(dont 8,8% fortement affecté); 12% et 9,6% des enquêtés comme première, deuxième et troisième conséquence.

Par ailleurs, la quasi-totalité des entreprises interrogées (90,3%) ont noté des manques à gagner consécutifs aux coupures d'électricité. Ceux-ci sont évalués en moyenne à 9,6 millions FCFA par jour (13,1 millions FCFA par jour pour les entreprises du secteur tertiaire contre 4,9 millions FCFA par jour pour celles du secteur secondaire). En outre, dans un souci de rentabilité, 23,4% des entreprises du secteur moderne ont procédé à des reports ou annulations d'investissements (l'acquisition de machines de production, l'aménagement et l'équipement de bureaux ainsi que la formation des agents). Le montant moyen des investissements annulés ou retardés est estimé à 209,5 millions FCFA par entreprise (soit de 218,2 millions FCFA par entreprise dans le secondaire et 199,2 millions FCFA dans le tertiaire).

Malgré les préjudices subis à cause des délestages, la majeure partie (61,3%) des entreprises n'ont pas fait de réclamations à la SENELEC. Parmi celles qui ont déposé des réclamations à la société d'électricité, seulement 3 ont eu gain de cause.

Si les délestages devaient perdurer les entreprises envisagent de mettre en œuvre les stratégies suivantes : acquisition de nouveaux groupes électrogènes, (ii) recours à l'énergie solaire, (iii) recours à l'énergie éolienne, (iv) propre production d'énergie, (v) augmentation du budget en carburant, (vi) réforme du temps de travail et des horaires, (vii) réduction des effectifs et des investissements, (viii) chômage technique du personnel, (ix) délocalisation de l'entreprise, et (x) cessation d'activité.

3. Impact sur les ménages

Les ménages ont fait état des détériorations de matériels électroménagers, des pertes de produits alimentaires, d'une augmentation de l'insécurité et des dépenses supplémentaires.

Les coupures intempestives dans la distribution de l'énergie électrique ont entraîné la détérioration de matériels électroménagers pour 20,7% des ménages de la capitale, la détérioration de leurs postes téléviseurs pour 10,7% des ménages et l'endommagement des réfrigérateurs pour 6% des ménages. Les délestages ont également provoqué la détérioration de ventilateurs, de téléphones portables, de transformateurs et d'interrupteurs.

Les pertes de produits alimentaires (notamment la viande, le poisson et les légumes frais) dues aux perturbations dans la distribution d'électricité ont été évoquées par 7,3% des ménages. .

S'agissant de l'augmentation de l'insécurité, elle a été relevée par 36% des ménages de la capitale qui estiment que les coupures intempestives d'électricité plongent la plupart des lieux d'habitation dans une totale obscurité favorisant des vols et d'autres types de banditisme.

Pour faire face aux délestages, les ménages de la capitale ont globalement noté une augmentation de leurs dépenses. La bougie est usitée par 73,3% des foyers qui dépensent en moyenne 217 FCFA par jour tandis que 17% des familles ont acheté des lampes à batteries, soit en moyenne 672 FCFA pour l'acquisition de la lampe et 778FCFA par mois pour les batteries. Quant aux lampes électriques dont le coût moyen est estimé à 1.871 FCFA, elles sont utilisées par 9,3% des ménages. L'usage des lampes à pétrole a été cité par seulement 2% des ménages qui ont déboursé 2.000FCFA pour l'acquisition 533 FCFA par mois pour la consommation de pétrole.

Seulement 1% des ménages de la capitale ont fait des réclamations auprès de la SENELEC concernant les préjudices subis à cause des délestages d'électricité. Cette situation s'explique probablement par les appréhensions négatives des consommateurs envers la société d'électricité en matière de dédommagement des usagers mais aussi par la méconnaissance des procédures.

Conclusion

Récemment, le Sénégal a connu d'énormes perturbations dans la distribution d'énergie électrique. Dans le but d'évaluer l'impact sur l'activité économique et le bien-être des populations, la DPEE a initié une enquête auprès des chefs d'entreprises (secteurs moderne et informel) et des ménages.

Il ressort des investigations que les délestages durent en moyenne 5 heures par jour et affectent négativement le bon fonctionnement des entreprises notamment en causant la destruction du matériel de production, le déficit de production, les problèmes de trésorerie et les retards dans l'exécution des commandes. Les interruptions involontaires dans la fourniture d'électricité ont également entraîné des manques à gagner importants. Du côté des ménages, en plus de détruire le matériel électroménager, les coupures de courant ont accentué le sentiment d'insécurité des populations.

Pour faire face aux délestages, une frange importante des entreprises s'est dotée de groupes électrogènes (76,6% des entreprises du secteur moderne et 15,1% des unités du secteur non structuré) ou des onduleurs (42,7% des entreprises du moderne). Quant aux ménages, ils utilisent la bougie (73,3%), les lampes à batteries (17%), les lampes électriques (9,3%) et les lampes à pétrole (2%).

Malgré les préjudices subis à cause des délestages, la majeure partie des entreprises et des ménages n'ont pas fait de réclamations auprès de la société SENELEC.